



LE 9 AVRIL, GREVE ET MANIFESTATIONS DANS TOUT LE COMMERCE

Le gouvernement, au service des grandes enseignes, a la volonté :

- de nous faire travailler de 5 à 12, voire 52 dimanches par an,
- de créer des zones touristiques internationales sur Paris, la côte normande et d'azur ouvertes toute l'année et de nous y faire travailler tous les dimanches et la nuit,
- de développer le nombre de zones commerciales ouvertes tous les dimanches,
- de permettre l'ouverture dominicale des commerces dans les grandes gares.

C'est la généralisation du travail du dimanche et la banalisation du travail de nuit qui sont programmées.

C'est la destruction des emplois en semaine dans les commerces qui ne supporteront pas les pressions économiques.

Le volontariat sera contraint pour répondre à l'augmentation des ouvertures. Les majorations de salaire, qui ne sont pas prévues par le projet de loi, seront aléatoires d'une entreprise à l'autre. **Qui peut croire qu'une fois banalisés, le travail du dimanche et de nuit seront mieux payés que les autres jours ?**

C'est déjà trop ! Nous subissons déjà les bas salaires et le temps partiel imposé ; nous travaillons déjà avec des horaires décalés, le plus souvent 6 jours sur 7 avec une amplitude quotidienne qui peut atteindre 12 h. Si cette réforme était appliquée, il en sera fini de notre vie sociale, familiale, citoyenne, culturelle, sportive...

Les Fédérations CGT, FO et SUD du commerce réunies ce jour se joignent à l'appel des confédérations CGT et FO ainsi que de la FSU et de Solidaires qui « *invitent les retraité(e)s et les chômeurs(ses) à se mobiliser et appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015* ».

Dans le cadre de cet appel et des revendications propres aux salariés du commerce, elles appellent à faire grève et à manifester, en régions et à Paris :

- ✓ pour l'abrogation de l'amendement Debré, de la loi Mallié et le rejet du projet de loi Macron qui visent à généraliser le travail du dimanche,
- ✓ pour l'arrêt du travail de nuit et des temps partiels subis,
- ✓ pour le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche,
- ✓ pour l'augmentation générale des salaires.

Ça suffit ! Seule la mobilisation et la grève des salariés, dans l'unité syndicale, pourront faire reculer le gouvernement.

Montreuil, le 16 mars 2015